

Lyon, le 13 juillet 2016

L'offre de soins en psychiatrie dans l'Ardèche et la Drôme : améliorer la prise en charge du patient

Depuis le 1^{er} juin 2016, une nouvelle organisation de l'offre de soins en psychiatrie dans l'Ardèche et la Drôme est mise en place pour apporter une réponse adaptée à l'évolution des prises en charge en santé mentale. Les soins en psychiatrie sont désormais assurés sur le territoire par deux établissements spécialisés : le centre hospitalier Sainte-Marie à Privas et le centre hospitalier Le Valmont à Montéluçon.

Cette opération¹ s'accompagne, sur la période 2017-2020, de la reconstruction complète de ces deux établissements sur leur site principal, afin d'offrir à terme aux patients de meilleures conditions d'accueil. Dans l'immédiat, les sites d'hospitalisation complète de Romans et Saint Vallier sont maintenus jusqu'à l'achèvement des travaux sur le site de Montéluçon.

Améliorer les parcours de soins, développer les synergies entre acteurs

L'objectif de cette réorganisation est que chaque patient, quel que soit son domicile, bénéficie d'une filière de soins complète et diversifiée. Les prises en charge extrahospitalières seront privilégiées chaque fois que possible pour préserver le cadre de vie et l'environnement habituels. Ainsi, le parcours du patient s'appuiera non seulement sur un temps d'hospitalisation complète mais aussi sur des relais que constituent les services ambulatoires : Centre médicopsychologique (CMP), hôpital de jour ou encore Centre d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTP).

La recomposition de cette activité de soins vise également à **renforcer le partenariat entre les deux établissements**. Les équipes soignantes pourront développer au bénéfice du patient des synergies nouvelles assurant l'accès aux thérapies innovantes et à des modes de prise en charge diversifiés.

En outre, une volonté partagée de décloisonner l'offre sanitaire, sociale et médicosociale sur l'ensemble du territoire conduira à **éviter les ruptures de parcours pour le patient et à renforcer le soutien aux aidants et aux familles**.

Préserver l'accès et la continuité des soins sur l'ensemble du territoire

La nouvelle sectorisation s'affranchit des limites départementales pour respecter les bassins de vie. L'enjeu est **d'assurer un maillage complet du territoire par une répartition des structures de soins cohérente avec les flux de population**. Ce découpage conduit à un rééquilibrage de la population desservie par chaque établissement (396 500 habitants pour le centre hospitalier Sainte-Marie et 438 000 habitants pour le centre hospitalier Le Valmont), ainsi qu'une répartition plus équitable des ressources.

25 communes ardéchoises relèvent désormais du territoire d'intervention du CH Le Valmont et 49 communes drômoises relèvent du territoire d'intervention du CH Sainte-Marie². L'orientation des patients s'effectue désormais en fonction de ce nouveau découpage, y compris lors des mesures d'admission en soins psychiatriques sans consentement. Pour les communes concernées par un changement d'établissement de

¹ Action inscrite dans le Projet régional de santé 2012 – 2017 de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

² Voir la carte de la sectorisation en annexe et sur [le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](http://le-site-de-l-ars-auvergne-rhone-alpes)

rattachement, les maires, les médecins généralistes et les services d'urgence des établissements de santé doivent se référer à cette cartographie nouvelle.

25 communes ardéchoises relèvent du territoire d'intervention du CH Le Valmont :

*Arras-sur-Rhône – Charmes-sur-Rhône – Chateaubourg – Cheminas- Cornas –
Éclassan – Étables – Glun – Guilherand-Granges – Lemps – Mauves – Ozon – Plats –
Sarras – Sécheras – Soyons – Saint-Barthélémy-le-Plain – Saint-Georges-les-Bains –
Saint-Jean-de-Muzols – Saint-Peray – Saint-Romain-de-Lerps – Saint-Sylvestre –
Toulaud – Tournon-sur-Rhône – Vion*

49 communes drômoises relèvent du territoire d'intervention du CH Sainte-Marie :

*Allan – Ancone – Bonlieu-sur-Roubion – Bouchet – Chamaret – Chantemerle-lès-
Grignan – Châteauneuf-du-Rhône – Clansayes – Cliousclat – Colonzelle – Condillac –
Donzère – Espeluche – Grignan – La Bâtie-Rolland – La Baume-de-Transit – La
Coucourde – La Garde-Adhemar – La Laupie – La Touche – Les Granges-Gontardes –
Les Tournettes – Livron – Loriol – Malataverne – Marsanne – Mirmande –
Montboucher-sur-Jabron – Montélimar – Montjoyer – Montségur-sur-Lauzon –
Pierrelatte – Portes-en-Valdaine – Puygiron – Réauville – Rochefort-en-Valdaine –
Rochegude – Roussas – Saulce – Sauzet – Savasse – Solérieux – Saint-Gervais-sur-
Roubion – Saint-Marcel-lès-Sauzet – Saint-Paul-Trois-Châteaux – Saint-Remès –
Suze-la-Rousse – Tulette - Valaurie*

Il n'y a pas de changement par rapport à la situation antérieure pour les autres communes.

Contact presse

Pauline Palacios

Délégation information et communication

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1^{er} janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 950 collaborateurs, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Yzeure, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.



PSYCHIATRIE SECTORISEE EN ARDECHE ET DROME

